

Pôle communication
24.65.42

Mercredi 17 septembre 2025

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence d'Alcide Ponga, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 17 septembre, a :

- arrêté **deux** projets de délibération du Congrès ;
- adopté **10** arrêtés.

Projets de délibération du Congrès

Au visa de Christopher Gyès, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération relative à la réglementation des annonces judiciaires et légales.

Les annonces judiciaires et légales (AJL) répondent à un enjeu d'information et de transparence, notamment en ce qui concerne la vie des entreprises. Elles constituent également une des principales sources de financement pour les journaux habilités à les publier. Leurs modalités de présentation ainsi que leur tarification sont encadrées par une délibération et un arrêté qui n'ont pas évolué depuis près de 20 ans.

La réglementation actuelle n'étant plus adaptée aux modes de publication ni au contexte économique, il importe de la faire évoluer afin, d'une part, d'en simplifier les modalités de présentation et d'intégrer les journaux de presse en ligne et, d'autre part, de revaloriser des tarifs non modifiés depuis 2006.

Ainsi, la nouvelle délibération disposera que les tarifs et les modalités de présentation des annonces judiciaires et légales seront fixés par arrêté du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Il prévoira notamment :

- des modalités de présentation simplifiées par suppression de la référence au point typographique Didot et par arrondissement des tailles en millimètre à deux chiffres après la virgule ;

- un tarif au caractère, et non plus à la ligne ou au millimètre-colonne, permettant une tarification identique par tous les journaux habilités ;
- la création de tarifs au forfait pour certaines annonces telles que l'annonce relative à la constitution d'une SARL ;
- des règles d'accessibilité aux annonces publiées par les services de presse en ligne ;
- une évolution progressive des tarifs étalée sur trois ans, pour permettre une rémunération plus juste des journaux, qui ont aujourd'hui des difficultés de financement, tout en évitant un impact brutal sur les entités soumises à des obligations de publication.

Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé la convention conclue entre l'État et le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie relative à l'attribution d'une subvention de l'État dans le cadre de la réhabilitation et de l'extension d'entrepôts de stockage et de distribution de viandes de l'office de commercialisation et d'entreposage frigorifique (OCEF), sur la commune de Bourail.

Les entrepôts de l'OCEF, situés au siège de Ducos, sont anciens et ne répondent plus en totalité aux normes sanitaires et énergétiques. Il est donc devenu urgent de lancer un programme de réhabilitation de ces entrepôts.

Dans ce cadre, un délestage d'une partie du stockage a été fait sur les différents sites de production, permettant de disposer de la latitude nécessaire pour réhabiliter les entrepôts de Nouméa en poursuivant l'activité de l'office mais aussi de répartir sur trois sites les risques relatifs à des stocks stratégiques. Dans cet objectif, les capacités de stockage en carcasses de l'abattoir de Païta ont, par exemple, déjà été multipliées par trois.

Des travaux sont également prévus sur le site de Bourail. Avec ces derniers, l'office aborde la seconde phase du programme global de rénovation. Le coût estimé à ce stade est de 506 763 340 francs. L'appel d'offres a été lancé et les travaux devraient débuter en octobre 2025.

Pour accompagner le financement des travaux, la Nouvelle-Calédonie a réalisé une demande de subvention auprès du fonds exceptionnel d'investissement (FEI) géré par le ministère des Outre-mer. Cette demande a été acceptée avec l'attribution d'une subvention à hauteur de 363 746 778 francs. Pour le versement de cette aide et ses modalités, une convention doit être passée entre l'État et le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêtés du gouvernement

Au visa de Christopher Gygès et de Thierry Santa, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a pris un arrêté en application de la loi du pays n° 2025-15 du 19 août 2025 instituant des mesures de soutien à l'emploi en Nouvelle-Calédonie.

La loi du pays mentionnée prévoit un abattement temporaire de cotisations sociales, au bénéfice des établissements accueillant des personnes âgées en perte d'autonomie.

Cet abattement de 75 % est appliqué aux cotisations patronales assises sur les rémunérations inférieures à un plafond fixé pour chaque trimestre à la somme de trois salaires minimum garanti mensuel majorée de 150 %, dues au titre de la période allant du 1^{er} juillet 2025 au 31 décembre 2025.

Les établissements bénéficiaires sont les suivants :

- Ma maison ;
- EHPAD de Tina ;
- Résidence Magnin ;
- Gabriella ;
- Les jardins d'Eleusis ;
- La Cordyline ;
- EHPAD La Palmeraie ;
- Les pavillons d'Eugénie ;
- Résidence Boulari ;
- Azur Santé ;
- Maison de retraite Gaëtan Brini ;
- Les Barbadines ;
- Centre de retraite de La Foa ;
- La Broussarde ;
- Aux trois rivières.

Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé le nombre de postes ouverts au titre des premier et second concours réservés pour le recrutement dans le corps des instituteurs du cadre de l'enseignement du premier degré de Nouvelle-Calédonie.

Deux postes sont ouverts :

- un poste au titre du premier concours ;
- un poste au titre du second concours.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé le nombre de postes ouverts au titre des premier et second concours externes pour le recrutement dans le corps des professeurs des écoles du cadre de l'enseignement du premier degré de Nouvelle-Calédonie.

19 postes sont ouverts :

- 17 postes au titre du premier concours ;
- deux postes au titre du second concours.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé le nombre de postes ouverts au titre des premier et second concours externes pour le recrutement dans le corps des instituteurs du cadre de l'enseignement du premier degré de Nouvelle-Calédonie.

20 postes sont ouverts :

- 19 postes au titre du premier concours ;
- un poste au titre du second concours.

Au visa de Mickaël Forrest, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2025-1115/GNC du 09 juillet 2025 portant attribution du label « Filière d'excellence » aux organismes sportifs.

Cette modification a pour but d'ajouter cinq nouveaux organismes au dispositif : la Ligue de rugby de Nouvelle-Calédonie, la Section paloise Rugby Pro – la Ligue calédonienne de Handball – la Fédération calédonienne de football et la Ligue d'athlétisme de Nouvelle-Calédonie.

Pour rappel, ce label vise à structurer et reconnaître les structures sportives répondant aux critères du sport de haut niveau en Nouvelle-Calédonie. Il poursuit les objectifs suivants :

- favoriser le développement des talents sportifs par un encadrement et un environnement adaptés ;
- offrir aux sportifs calédoniens des conditions optimales d'entraînement, de compétition et de suivi ;
- accompagner la progression vers les niveaux national, professionnel ou international.

Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a statué sur le versement d'un complément d'indemnisation pour les pluies du 9 au 15 février 2025 et sur le caractère de calamité agricole et l'indemnisation des pluies du 7 au 10 avril 2025 et du 12 au 15 avril 2025.

1. En réparation d'une erreur de calcul dans le cadre de l'indemnisation des dommages subis lors des pluies du 9 au 15 février 2025, Il est attribué à Jean-Luc Ugolini, un montant de 1 425 701 francs et à la SCA Manuarii un montant de 637 903 francs.
2. Une consultation à domicile s'est déroulée du 1^{er} au 15 août 2025 afin de traiter des trois épisodes pluvieux survenus en avril 2025 :

- les pluies du 7 au 10 avril 2025 ;
- les pluies du 12 au 15 avril 2025 ;
- les pluies du 24 au 26 avril 2025.

La commission des calamités agricoles, sur la base de l'expertise du service de la météorologie de Nouvelle-Calédonie, a proposé de reconnaître comme accident climatique exceptionnel les épisodes pluvieux survenus du 7 au 10 avril 2025 pour la commune de Maré, ainsi que ceux du 12 au 15 avril 2025 pour les communes de Boulouparis, de Canala et de La Foa.

Concernant les pluies du 7 au 10 avril 2025 :

- À Maré, un sociétaire est concerné, pour une indemnisation totale de 37 707 francs.

Concernant les pluies du 12 au 15 avril 2025 :

- À Boulouparis, sept sociétaires sont concernés, pour une indemnisation totale de 7 743 632 francs ;
- À Canala, 13 sociétaires sont concernés, pour une indemnisation totale de 2 034 731 francs ;
- À La Foa, sept sociétaires sont concernés, pour une indemnisation totale de 8 912 952 francs.

L'indemnisation totale versée après certification exécutoire de l'arrêté pour ces deux sinistres s'élève à 18 731 022 francs. Les indemnisations sont prises en charge à 90 % par l'Agence rurale et à 10 % par la Caisse d'assurance mutuelle agricole (CAMA).

Au visa de Claude Gambey, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a agréé la société de transports sanitaires terrestres VSL Thio. Il s'agit de la seule société de transports sanitaires terrestres agréée sur la commune de Thio.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé la liste des médecins et infirmiers pouvant effectuer des vacations au centre santé et voyages (CSV) au sein du service de santé publique (SSP) de la direction des Affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie (DASS-NC). Les professionnels désignés sont les suivants :

- docteur Anne Pfannstiel, médecin au sein du SSP de la DASS-NC ;
- docteur Clément Filisetti, médecin au sein du SSP de la DASS-NC ;
- docteur Sébastien Mabon, médecin et directeur adjoint de la DASS-NC ;
- docteur Odile Qaeze, médecin au sein du service handicap et dépendance (SHD) de la DASS-NC ;
- docteur Christian Decanlers, médecin de la direction de la Sécurité civile et de la gestion des risques (DSCGR) ;
- docteur Martine Noel, médecin vacataire ;
- docteur Sylvie Laumond, médecin vacataire ;

- Laura Dupont, infirmière au sein du SSP de la DASS-NC ;
- Rita Vercoutter, infirmière au sein du SSP de la DASS-NC ;
- Jean Baptiste Gaumery, infirmier au sein du SSP de la DASS-NC ;
- Stéphane Chabaud, infirmier au sein du SSP de la DASS-NC ;
- Vanessa Top, infirmière au sein du SSP de la DASS-NC.

Arrêtés de désignation

Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a désigné les huit représentants des agents affiliés à la caisse locale de retraites (CLR) et de leurs suppléants, sur proposition des organisations syndicales membres du comité supérieur de la fonction publique, comme suit :

- Pour l'UT-CFE-CGC :
 - Titulaire : Christophe Coulson, suppléante : Julie Dusart ;
 - Titulaire : Jean Saubot, suppléant : Cédrik Sangarne ;
 - Titulaire : Fabienne Kadooka, suppléante : Larissa Thonon ;
 - Titulaire : Sandrine Papon, suppléant : Christophe Dabin.
- Pour la Fédé :
 - Titulaire : Jacques Ancey, suppléant : Lionel Woreth ;
 - Titulaire : Steeves Teriitehau, suppléant : Nicolas Labenski.
- Pour l'USTKE :
 - Titulaire : Mélanie Atapo, suppléant : André Elia.
- Pour l'USOENC :
 - Titulaire : Judicaël Eschenbrenner, suppléant : Yoan Michelin.

Arrêté de nomination

Au visa d'Isabelle Champmoreau, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Michel Maes en qualité de chef du service études et prospectives à la direction générale des enseignements – vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie.

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Alcide Ponga, président du gouvernement

Secteur du droit civil, du transport aérien domestique, du suivi des questions liées au transport aérien international et à la promotion internationale de la Nouvelle-Calédonie ; relations avec les collectivités, le Congrès et le conseil économique, social et environnemental ; sujets en lien avec la francophonie ; stratégie minière ; relations extérieures, sécurité civile.

Christopher Gygès, porte-parole du gouvernement

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de la fiscalité, du travail et de l'emploi, de l'énergie et numérique ; sujets liés à l'attractivité de la Nouvelle-Calédonie.

Isabelle Champmoreau

Secteurs de l'enseignement et des questions relatives à l'enseignement supérieur et à l'audiovisuel ; protection de l'enfance ; sujets liés à la famille et à l'égalité entre les femmes et les hommes ; cause du bien-être animal.

Thierry Santa

Secteurs du budget et des finances ; suivi des contrats de développement ; fonction publique ; suivi des comptes sociaux ; questions liées au handicap et à la dépendance.

Jérémie Katidjo Monnier

Secteurs de la transition écologique et du changement climatique ; développement durable ; biodiversité ; gestion et valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; politique de l'eau ; transition alimentaire.

Petelo Sao

Secteurs de la construction, de l'habitat et de l'urbanisme ; suivi du patrimoine immobilier et des moyens de la Nouvelle-Calédonie ; innovation technologique et transformation numérique de l'administration ; modernisation de l'action publique ; évaluation des politiques publiques.

Gilbert Tyuienon

Secteurs du transport terrestre et des infrastructures publiques qui y sont liées ; prévention routière ; suivi du « Fonds Nickel ».

Mickaël Forrest

Secteurs de la jeunesse, des sports et de la culture ; suivi des questions liées à la citoyenneté.

Samuel Hnepeune

Questions liées aux affaires maritimes ; infrastructures maritimes, portuaires et aéroportuaires ; questions liées à la recherche et à la valorisation des ressources naturelles ; formation professionnelle.

Adolphe Digoué

Secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; pilotage et suivi du Fonds d'électrification rurale.

Claude Gambey

Secteurs de la santé et de la protection sociale ; suivi du plan Do Kamo « Être épanoui » ; politique de solidarité ; affaires coutumières et relations avec le sénat coutumier et les conseils coutumiers en lien avec le président du gouvernement.